



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE PROCOMO NIKKEN FRANCE

Paielement: 30 jours NET.

Prix: Tous les prix sont en Euros et s'entendent unitaires et hors taxes.

T.V.A: En sus.

Frais de port: En sus, départ magasin.

Livraison: Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et en cas d'avarie, manquant, etc... d'exercer conformément à la loi son recours contre le transporteur. Pas de valeur minimum.

Commandes: A commander suivant descriptif et codification du ou des catalogues en vigueur.

Conditions de reprise/retour de matériel: Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable entre le fournisseur et le client; **Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable.**

1 - Nos offres n'impliquent aucun engagement définitif de livraison. Les marchandises en stock sont offertes sous réserve de vente entre temps. Pour les marchandises non stockées, l'inscription des commandes est subordonnée à l'acceptation des usines productrices. Les commandes remises directement, les engagements pris par nos agents, ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation de notre part.

2 - Les cas fortuits et de force majeure, tels que : la guerre, les grèves, les contingentements, le manque de matière première, les accidents d'outillage ou toute autre cause entravant l'activité de l'usine fabricante, nous permettent de suspendre ou annuler tout ou partiellement des commandes sans donner droit à une indemnité.

3 - Les délais remis sont qu'indicatifs et approximatifs et les retards de livraison quelles qu'en soit la cause et l'importance ne peuvent donner droit à une indemnité quelconque.

4 - Toutes nos factures sont réglables à 60 jours fin de mois. Nos agents n'ont pas procuration pour encaisser les sommes qui nous sont dues.

5 - Nos marchandises restent notre entière propriété exclusive, jusqu'à paiement total de nos factures conformément aux termes de la loi N° 80.335 du 12 Mai 1980. Les dites marchandises ne pourront être cédées avant paiement à titre gratuit ou onéreux, qu'avec notre accord écrit.

6 - De convention express et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quelque soit le mode de règlement prévu.

7 - Les marchandises dont nous aurons reconnu la défectuosité seront à notre choix, remplacées gratuitement ou remboursées, ceci à l'exclusion de tout autre forme d'indemnité. Les marchandises defectueuses nous seront retournées. Ne seront recevables que les réclamations formulées dans les jours après réception de la marchandise.

8 - Toute remise de commandes implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées, même par des stipulations contraires pouvant figurer sur le bon de commande d'un client ou dans ses conditions générales d'achat.

9 - En cas de litige ou de contestations, le tribunal de commerce d'Evry est seul compétent nonobstant toute clause contraire de la partie adverse même en cas de pluralité du défenseur ou d'appel en garantie.